

ECONOMIE SOLIDAIRE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION :

CAS DE L'ALGERIE

Chakib annouar CHERIF

Université de Tlemcen

Email : Cherifchakib@yahoo.fr

Introduction

On vit une époque où on nous assène l'idée qu'il n'existerait plus qu'un modèle ayant vocation à couvrir toutes les sphères de la société. Or, nos économies ne se sont pas construites de cette façon. Il y a une vie économique en dehors du capitalisme. C'est ce qu'il convient d'affirmer face à la tentative oppressante de nous expliquer qu'il n'y a plus qu'une réalité sociale.

On voit apparaître depuis plusieurs années ce qu'on a appelé le tiers secteur recouvrant une réalité : il existe une capacité de services, d'emplois dans la société ne relevant ni du marché, au sens du capitalisme, ni de la redistribution organisée sous l'égide de l'État. D'où l'idée de la pluralité de l'économie concrète mettant l'accent sur la complémentarité et l'interactivité entre différentes composantes de celle-ci. La question que nous proposons de développer à travers ce papier est bien de montrer qu'en dehors d'une idéologie ultra-libérale qui voudrait précipiter tous les champs économiques dans une concurrence débridée au niveau global, il existe une vie économique dotée d'un indéniable dynamisme générateur de croissance et de solidarité.

Par rapport à cette problématique, nous diviserons notre travail en deux parties.

-La première partie traitera l'économie solidaire. Il s'agit d'une étude théorique dans laquelle nous essayerons de présenter quelques repères conceptuels et montrer qu'elle est au cœur des nouvelles régulations économiques.

-La deuxième partie traitera l'expérience Algérienne. Il s'agit de montrer les différentes formes traditionnelles et religieuses ainsi que les formes récentes de l'économie solidaire après l'indépendance. Dans cette deuxième partie, nous présenterons les différentes initiatives prises dans le cadre de l'économie solidaire pour faire face à l'exclusion et la pauvreté apparue suite à la mise en place du programme de stabilisation économique en collaboration avec le FMI au début des années 1990.

1 / L'économie solidaire :

L'économie solidaire tire ses origines de l'économie sociale. Elles sont à rechercher au Moyen Age : les guildes, confréries et jurandes, corporations et compagnonnages constituent en effet les prémices de ce secteur. Les premiers théoriciens de l'économie sociale apparaissent au début du XIX^{ème} siècle, en réaction à la révolution industrielle. Face à la pensée libérale, se positionnent des penseurs comme Saint-Simon (1760-1825) qui prône un socialisme utopique. Selon lui, l'objectif du système industriel est de procurer le plus de bien-être possible aux classes laborieuses unies en associations de citoyens, la redistribution équitable des richesses étant, elle, du ressort de l'Etat.

A la même époque, Charles Fourier (1772-1837) invente le Phalanstère ou la répartition des biens s'effectue selon le travail fourni, le capital apporté et le talent. Pierre Proudhon (1809-1865) sera, lui, le précurseur d'un système mutualiste où l'argent est remplacé par des " bons de circulation " et où les sociétaires échangent des services. Penseur anarchiste, il refuse toute intervention de l'Etat. Ce n'est pas le cas de Louis Blanc pour qui l'Etat a la responsabilité de généraliser un système de production basé sur la création de coopératives. Les Familles de l'économie solidaire sont les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations, les organismes d'insertion et le commerce équitable soit les 6 familles de " l'économie sociale et solidaire ". Autant de structures juridiques différentes pour un même objectif : la solidarité.

A : L'économie solidaire : un très large secteur économique, d'utilité sociale :

Certaines formes d'organisation socio-économique (coopératives, associations, mutuelles et fondations), habituellement désignées par les termes génériques d'économie sociale ", " troisième secteur " ou " troisième système ", ont en commun des principes tels que l'absence du but lucratif, l'autonomie vis-à-vis des secteurs public et privé, la recherche de formes d'organisations plus participatives ou encore le service à la collectivité. Certaines ont pour vocation de pourvoir à des besoins qui ne sont pas satisfaits par les services publics ou par le marché. A ce titre, elles ont des activités de nature économique et emploient du personnel. Généralement de petite taille et bien implantées au niveau local, elles inscrivent traditionnellement leurs actions dans une perspective de développement à long terme de leur territoire de référence.

Aujourd'hui, ces organisations représentent dans de nombreux pays une réalité économique et sociale très importante, bien que largement méconnue. En Europe, ce secteur représenterait 8.590.000 emplois, soit 6,45% de l'emploi total et 7,78% de l'emploi salarié. En outre, la transformation de l'activité des bénévoles en équivalents plein temps conduirait à évaluer à 10% la part du troisième système dans la main-d'œuvre totale .

Les mutations structurelles des deux dernières décennies ont engendré de nouvelles organisations apparentées à l'économie sociale, et communément regroupées sous l'appellation d'

Economie Solidaire, qui se proposent de pourvoir aux besoins insatisfaits des personnes et des communautés locales et de contrecarrer les effets de l'aggravation du chômage et de l'exclusion sociale. La progression de l'emploi enregistrée par ces organisations dans les années 80 a été élevée que dans l'ensemble de l'économie : 11% contre 3,7 % en Allemagne, 15,8% contre 4,2% en France et 39% contre 7,4% en Italie. Cette progression s'est accélérée entre 1990 et 1995 : elle est estimée à environ 24% en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, soit plus de 20% de la création nette d'emplois dans ces pays. Les trois quarts de ces nouveaux emplois proviendraient des secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux, et une proportion non négligeable des domaines du sport, de la culture et de la formation professionnelle. Sur les 370 millions d'habitants de l'UE, et en tenant compte du fait qu'une même personne peut se retrouver dans plusieurs d'entre elles, plus de 30% sont membres d'une organisation ou d'une entreprise de l'économie sociale. Selon une étude publiée par la Commission européenne, en 1997, l'ensemble de ces composantes représentait, en 1990, de 6% à 6,5% des entreprises, soit 5,3% de l'emploi privé. Cette croissance s'explique en partie par l'externalisation de certaines fonctions exercées dans le passé par les secteurs public, et en partie par la production de services, en réponse à des besoins nouveaux. On distingue deux types d'activité :

*l'insertion par l'activité économique des chômeurs ou des personnes défavorisées

*la production de biens et services ayant une utilité sociale ou collective.

Cet ensemble d'activités (l'économie sociale connue de façon ancienne avec les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et l'économie solidaire d'émergence plus récente) constituent un véritable troisième système qui complète les secteurs public et privé, interagit avec eux et crée tout à la fois de l'activité économique à part entière et donc de l'emploi, et des liens sociaux bénéfiques à l'ensemble de la société.

Dans ce type d'activité, il existe une capacité de services, d'emplois dans la société ne relevant ni du marché, au sens du capitalisme, ni de la redistribution organisée sous l'égide de l'État. D'ou l'idée de la pluralité de l'économie concrète mettant l'accent sur la complémentarité et l'interactivité entre différentes composantes de celle-ci. Contre une économie qui ne serait plus gouverné que par l'obsession du retour sur l'investissement, il importe donc plus que jamais de conforter et de consolider une économie plurielle. Dans cette économie plurielle, l'économie solidaire peut être abordée à partir de deux affirmations.

- Première affirmation : dans l'économie solidaire, il y a d'abord des acteurs de l'économie marchande. Dans le monde bancaire ou mutualiste, ils sont de plain-pied dans le marché avec des règles qui leur sont propres. Ils s'inscrivent dans l'économie de marché mais ils se fixent des normes, des cahiers des charges qui renvoient à des valeurs porteuses de sens. Ils organisent pour ce faire la maîtrise de filières

ou de partenariats associant producteurs, consommateurs et intermédiaires distributeurs pour socialiser l'économie. Ces démarches doivent pouvoir constituer une part de l'économie de marché et bénéficier d'une légitimité au moins égale à celle des entreprises à but lucratif.

- Deuxième affirmation : l'économie solidaire désigne toute une série d'activités, de services présentant des caractéristiques d'utilité collective unanimement reconnues mais pour lesquelles les conditions de solvabilisation ne sont pas toujours réunies, ce qui fait obstacle parfois à la qualité des prestations. Le chantier des règles de solvabilisation est à ouvrir pour que ces activités nouvelles puissent s'installer durablement partout et concerner tous les citoyens.

B : L'économie solidaire : quelques repères conceptuels

Sur le plan économique, l'approche de l'économie solidaire prend appui sur les travaux montrant que l'économie ne se réduit pas au marché mais inclut des principes de redistribution et de réciprocité. L'économie solidaire met l'accent sur l'hybridation entre les 3 pôles de l'économie :

- l'économie marchande : distribution régulée par le marché
- l'économie non marchande : distribution régulée par l'Etat
- l'économie non monétaire : distribution régulée par la réciprocité.

Il faut insister sur la dimension économique de l'économie solidaire. Cette dimension met en avant l'importance des critères de faisabilité économique et de pérennisation des activités solidaires. La non lucrativité n'implique pas l'absence de recherche de profit. Cela implique seulement que les principes de redistribution ne sont plus régulés uniquement par les lois du marché mais par des valeurs solidaires : valeurs humaines, démocratiques, durables, sociales, d'emploi,... Le profit dégagé est un profit collectif, solidaire, durable. Ces valeurs sont confortées par la réponse à des besoins locaux.

La dimension économique

*La production de valeur

*qualité professionnelle des services rendus

*réponse à des besoins mal couverts par le marché privé

*création d'activités et création d'emplois

*professionnalisme des activités

*nécessité d'être pérenne donc soucieuse de rentabilité

La dimension solidaire

*Une économie "intégrée avec une dimension citoyenne et démocratique qui respecte et génère des dimensions sociales et humaines.

*qui a comme objectif un "profit" collectif, durable et solidaire

La dimension développement du territoire.

L'économie globale et marchande dans le cadre de la mondialisation ne peut répondre à tous les besoins. Le choix de la proximité et du développement local doit s'inscrire en contrepoint à la globalisation. C'est une réponse à des initiatives et à des besoins issus du local et ne pouvant être mis en œuvre que dans le local. Situer l'économie solidaire dans le développement économique local, c'est engager de l'innovation qui soit issue du territoire (innovation sociale, innovation culturelle, etc.) et qui lui corresponde, et c'est d'autre part initier des actions qui relient la dimension économique à la dimension politique constitutive de l'économie solidaire, en particulier la dimension politique locale (développement d'emplois durables sur le territoire, développement de réponses adaptées aux besoins des citoyens du territoire

2- L'économie solidaire : cas de l'Algérie.

L'économie solidaire qui est un concept nouveau en Algérie a connu en tant que pratique économique et sociale deux périodes. Même si le concept est nouveau, l'économie solidaire en tant que pratique économique et sociale en Algérie, a toujours existé dans sa forme traditionnelle et religieuse.

Pendant la deuxième période allant de l'indépendance jusqu'aux années quatre vingt dix, elle est assimilée généralement à une forme de solidarité et non pas comme une forme différente de faire de l'économie, c'est-à-dire une forme qui ne dépend ni du marché ni du secteur public incapable de prendre en charge tous les besoins de la société tant sur le plan économique que sociale.

A partir de 1990 et à la suite des réformes économiques entreprises et leurs conséquences sur le plan social (pauvreté, exclusion, chômage...etc), la notion d'économie solidaire a évolué et à commencer à être assimilée à une économie d'insertion ou de proximité touchant les couches les plus défavorisées et les exclus du marché de travail et vivant dans une précarité sociale importante.

Aussi, il s'agit d'initiative citoyenne, de développement local, de société de personnes (et non de capitaux) de participation à l'ensemble d'acteurs (producteur, consommateurs, salariés...) de réseaux d'entraide et d'échanges locaux, de partenariat et de réciprocité.

Il s'agit d'une autre économie en construction : ni celle centralisée par un état, ni celle du marché dont la seule finalité est le profit.

A : les formes traditionnelles et religieuses.

La société Algérienne récente a connu depuis des millénaires des formes de solidarité qui continu d'exister qu'on peut assimiler à l'économie solidaire traditionnelle. Ces formes tirent leurs origines soit de la religion comme (les biens habous et wakf) soit de l'organisation familiale et tribale dans laquelle s'est façonnée la société algérienne traditionnelle comme la touiza.

I /Touiza :Une forme de solidarité traditionnelle.

L'organisation familiale et tribale dans laquelle s'est façonnée la société algérienne traditionnelle, s'est toujours caractérisée par une construction fondée sur la contribution de chacun au bon déroulement des affaires de la cité ; cette attitude, qui n'a pas varié depuis l'arrivée des services de proximité assurés par les représentants locaux de la puissance publique, était et reste encore dans bien des cas, plus qu'une forme de solidarité, un style de vie, un label culturel. Ce principe qui rythmait le pas de la vie communautaire s'est rapidement érigé en règle de conduite puis en principe d'éthique dans lequel se reconnaissent les premiers contours du concept de citoyenneté. Cette approche de la vie en société, reconnaît à tout individu des intérêts, une personnalité et un comportement propres tout en le soumettant à certaines obligations telles que le respect d'autrui, la participation aux tâches d'intérêt collectif, la contribution aux charges communes, l'action solidaire au bénéfice des plus pauvres.

La dynamique sociale bâtie sur ces valeurs était conduite par une assemblée de sages, la " Djemââ " qui, outre son rôle d'animation des activités d'intérêt collectif servait de cadre de règlement des différends qui pouvaient naître parmi ses membres. Elle avait également la charge d'organiser la vie culturelle, de veiller à la préservation du patrimoine commun et de contribuer à la transmission des traditions et des valeurs qui ont inspiré ses choix. L'action solidaire a contribué

- A l'édification du bâti communautaire (mosquées, écoles, maisons, routes) et à assurer un urbanisme adapté aux besoins.

-A organiser la défense des biens et des personnes et à pourvoir à certains besoins de consommation collective : eau, éducation, assainissement.

-A contribuer à faciliter les labours, les semailles et les moissons, à assainir la cité, et à réduire les effets des drames, incidents et accidents qui pouvaient affecter les membres de la collectivité. C'est dans cette atmosphère que la "Touiza" s'est institutionnalisée pour devenir le moyen de recours des plus démunis, la force mobilisable en cas de nécessité, l'expression d'un altruisme accessible aux plus pauvres, un moyen d'asseoir plus d'équité et de justice sociale.

Cette forme d'organisation solidaire qui continue d'exister dans toutes les régions du pays prend un aspect particulier dans les hameaux de montagne où la misère connaît une progression sans précédent mettant en péril de nombreux individus.

Dans les entités qui fonctionnaient selon ce modèle le riche cohabitait avec le pauvre et la collectivité assumait ses responsabilités face à la misère, la maladie et les calamités naturelles; la notion de chômage est restée méconnue tant que la raison, le travail et la générosité ont dominé.

2 / formes de solidarité religieuse :

La deuxième forme de solidarité qui tire son origine des principes religieux est liée à l'existence surtout des biens habous. «Le habous est un acte juridique par lequel une personne, en vue d'être agréable à Dieu, se dépouille d'un ou plusieurs de ses biens, généralement immeubles, et les met hors du commerce, en les affectant à perpétuité à une oeuvre pieuse, charitable ou sociale soit d'une manière absolue exclusive de toute restriction (habous public), soit en réservant la jouissance de ces biens à une ou plusieurs personnes déterminées (habous de famille). A l'extinction des bénéficiaires, le habous de famille devient habous public.»

* Les habous publics comprennent des immeubles et fonds de commerce urbains et des exploitations agricoles, notamment des plantations d'oliviers.

Les revenus de ces habous publics étaient et restent d'une très grande utilité, pour assurer dans les petites localités des fonctions d'intérêt collectif : entretien de la mosquée, du msid (école coranique), de la fontaine, des bains maures, des maisons.

* Les habous de famille. Les habous privés de famille sont très mal recensés et localisés, et le Ministère des Habous en a une connaissance très imparfaite.

La principale fonction de cette catégorie de habous est de maintenir le patrimoine immobilier dans la lignée familiale.

Ces deux pratiques traditionnelles et religieuses ont joué et continuent de jouer un rôle important en Algérie sur le plan sociale (aide aux nécessiteux) et économique (économie intégrée avec une dimension citoyenne et démocratique qui respecte et génère des dimensions sociales et humaines, développement d'emplois durables et développement de réponses adaptées aux besoins des citoyens du territoire)

B : Les formes institutionnalisées de l'économie solidaire.

Après l'indépendance, en plus de la solidarité coutumière qui est demeurée un trait de caractère, une composante indissociable de la personnalité algérienne, d'autres formes institutionnalisées ont été développées: Ils s'agit des familles essentielles de l'économie solidaire récente (les associations, les coopératives, les mutuelles et dans une moindre mesure les fondations).

Le développement de ces formes qui a coïncidé avec la période de construction du socialisme sur le plan politique et le secteur public sur le plan économique, n'est pas nouveau en Algérie, puisque leurs existences remontent déjà à la période coloniale, soit en tant que relais des formes existantes dans la métropole ou de façon autonome.

1/ Les associations :

Le développement du mouvement associatif en Algérie a connu deux périodes. Celle du totalitarisme politique et de la construction de l'état socialiste et celle du multipartisme politique et de la démocratie.

- Pendant la première période l'aide aux nécessiteux et aux catégories défavorisées de la société étaient le facteur principal qui pousse les citoyens à s'associer. Elles mettaient au cœur de leur mission le travail caritatif et social, notamment l'éducatif et le sanitaire. Cette donnée n'a pas disparu et elle continue à mobiliser jusqu'à aujourd'hui les énergies associatives et à sensibiliser les citoyens. Les modalités de ce travail social étaient multiples. Certaines associations étaient généralistes et offraient une multiplicité de services et d'aides sur la base d'un quartier ou d'une région. Ces services vont de l'envoi mensuel d'argent à des familles nécessiteuses jusqu'à la construction de dispensaires et d'hôpitaux en passant par la fondation d'écoles, l'organisation de cours de soutien scolaire, de cours de formation professionnelle, etc. D'autres associations se préoccupaient de catégories spéciales de la population comme les orphelins, les enfants naturels, les personnes âgées, les handicapés ou les femmes.

En plus de son rôle social, le mouvement associatif pendant cette période a joué aussi un rôle important dans le développement du volontariat de l'Algérie socialiste des années soixante dix. L'exemple le plus remarquable du mouvement associatif en Algérie sincèrement porté par une jeunesse avide de servir, des travailleurs convaincus et des étudiants à l'enthousiasme débordant, a été sans conteste l'opération de "révolution agraire". Le volontariat, institutionnalisé, organisait les travailleurs et les étudiants pour leur permettre de prêter main forte aux nouveaux attributaires des terres prélevées chez les gros propriétaires agricoles ou enlevées aux absentéistes.

Les volontaires intervenaient pour expliquer, rassurer, aider et même construire les villages socialistes. L'objectif consistait à apporter une aide aux fellahs et surtout à tenter de créer une synergie entre la campagne et la ville que le développement spectaculaire de l'industrie avait contribué à éloigner. L'homme nouveau devait naître de cet engagement et se former dans l'action solidaire. Le volontariat qui n'a pas sans doute répandu à toutes les attentes avait des connotations de campagnes d'endoctrinement qui l'on éloigné des principes qui fondent son existence et qui explique ses succès dans la tradition. L'expérience algérienne dans le domaine du mouvement associatif pendant cette période, s'est déroulée aussi bien sous la houlette des institutions républicaines qu'à l'ombre du parti unique.

Pendant la deuxième période, à côté de ces associations classiques se font jour cette dernière décennie de nouvelles formes de vocations associatives. Sans se positionner politiquement, elles cherchent à se constituer comme des partenaires des pouvoirs publics dans la conduite du développement. Leurs champs d'action sont donc très larges. Cela va de la défense du consommateur à la protection de l'environnement urbain ou rural jusqu'à la volonté de sauvegarde du patrimoine architectural ou historique en passant par l'aide à la création de petites et moyennes entreprises. En Algérie se font jour les vocations associatives les plus originales. Parmi celles-ci, nous aussi pouvons signaler l'existence d'associations de demandeurs de logement qui se transforment en contrôle de l'administration et qui demandent à participer à l'élaboration des critères d'attribution, au contrôle des listes et même au suivi des réalisations et au contrôle de conformité des ouvrages

Cette nouvelle forme d'expression associative déroge par sa logique à la perception classique des associations caritatives ou sociales en cherchant non pas à assister ou à aider mais au contraire à mobiliser certaines catégories sociales autour d'intérêts sectoriels afin de trouver en commun des solutions originales à certains problèmes. Elles cherchent à se positionner comme des partenaires des administrations et de la puissance publique en tant que force de proposition, d'impulsion et même d'action et non pas simplement comme des palliatifs aux insuffisances des Etats.

La "philosophie" générale de ce nouveau système d'action repose sur la volonté de construire une citoyenneté active et de ne pas abandonner son sort aux mains des fonctionnaires. Cette prise de conscience est notamment liée aux défauts classiques des administrations : carences, routine, immobilisme, contraintes financières, opacité, corruption.

2/ Les coopératives.

Les coopératives industrielles et surtout agricole ont été créées notamment pour maintenir l'activité économique en compensant le manque de technicité dû au départ des colons par l'union des ouvriers et la mise en commun de leurs connaissances. Cette solidarité faite d'engagement politique, d'enthousiasme patriotique a sans doute sauvé le pays du chaos. A partir de 1965, date du lancement des plans de développement et de la création du secteur public, une grande partie de ces coopératives ont été regroupées pour créer les premières entreprises nationales Algériennes. Le reste a continué d'évoluer parallèlement au secteur étatique et continue de se développer actuellement dans toutes les branches (bâtiment, travaux publics, maintenance, agriculture) et notamment les services (commerce) suite à la cession d'un très grand nombre d'entreprise locale aux travailleurs dans le cadre de la politique de privatisation des entreprises publiques locales.

Concernant les coopératives de consommations, elles ont été créées durant les années soixante dix et développé surtout dans les années quatre vingt au niveau des entreprises et des institutions publiques

(santé, éducation, administration) à partir des fonds attribués aux œuvres sociales de chaque institutions (1% de la masse salariale) dans le but :

-De fournir des biens de consommation essentielles aux travailleurs à des prix inférieurs aux prix du marché.

-Et de lutter contre la pénurie des biens de consommation essentielles sur le marché.

L'existence de ses coopératives de consommation est considérée comme une forme de solidarité de l'état envers l'ensemble des citoyens et comme fondement même de l'état socialiste en construction. Cette solidarité était aussi une revendication sociale du principal syndicat ouvrier algérien (UGTA) pour protéger le pouvoir d'achat de l'ensemble de la population et surtout des salariés. Notant que ces coopératives continuent d'exister actuellement parallèlement au marché et fournissent des prestations commerciales importantes telles que la vente à crédit.

3/ Les mutuelles :

Les mutuelles en Algérie sont liées à l'assurance sociale. Elles protègent contre les risques de la personne. Elles interviennent également dans le champ du risque relatif aux biens. Elles se comportent alors comme des assurances " dommages ". En d'autres termes, les mutuelles appartenant au code de la mutualité assurent une fonction de protection sociale. Fondées sur une adhésion facultative, elles proposent la couverture d'une partie non remboursée par la Sécurité Sociale et la gestion de certains régimes complémentaires dans le domaine de la santé et des retraites. A noter que les mutuelles ont leurs propres centres de soins ou de cures et offrent des services annexes aux mutualistes comme la caution en cas de prêt bancaire. Elles n'ont pas de but lucratif et appliquent un principe de solidarité simple.

Avec le changement systémique opéré à partir de 1990, en plus de ces formes qui continuent d'exister, d'autres initiatives se sont développées pour lutter contre surtout la pauvreté et l'exclusion suite à la mise en place du programme d'ajustement structurel en collaboration avec le FMI.

En effet, les accords avec le FMI ont conduit au désengagement des pouvoirs publics de la sphère économique et à une vaste opération de fermeture d'entreprise et de compressions d'effectifs touchant surtout les ouvriers les moins qualifiés et ceux approchant l'âge de la retraite. Les chiffres officiels estiment cette catégorie de nouveaux chômeurs à 240000 personnes, dont 70000 concernées par la retraite anticipée et 170000 par simple licenciement. Ces compressions viennent gonfler le nombre d'actifs aux chômages, qui est estimé selon des sources officielles gouvernementales à plus de 2,5 Million fin 2001.

La création d'emploi qui avait atteint une moyenne annuelle de 140000 postes de travail avant 1986, s'est effondrée pour atteindre un taux moyen annuel de 40000 en 1994.

Devant l'expansion de la pauvreté, la fragilisation de larges couches de la population et la progression inquiétante du chômage qui pouvaient gêner et compromettre le cours des réformes économiques, les gouvernements successifs ont accompagné le P.A.S par des mesures destinées à prendre en charge les couches des marginalisés.

Pour les deux premier cas, le texte de loi prévoit une retraite anticipée pour les uns et une assurance chômage pour les autres.

-L'assurance chômage prend en charge le licencié (compression d'effectif pour raison économiques) pour une durée de 20 mois avec une indemnité financière égale à 30000 DA. Durant toute cette période, la personne concernée aura droit, à une indemnité mensuelle calculée sur la base d'un salaire de référence de 7000 DA. Toutefois cette indemnité sera dégressive. Du sixième au dixième mois, le bénéficiaire percevra 80% du salaire de référence. Du onzième au quinzième, le pourcentage sera porté à 60%. Il finira à 50% pour les cinq derniers mois.

Parallèlement à cette indemnité, la même personne aura droit à une allocation de chômage et un remboursement des frais engagés pour soins. Le dispositif prévoit également 500 DA/mois au titre du conjoint à charge et 200 DA/mois par enfant.

-La seconde formule de prise en charge concerne les victimes de la retraite anticipée. En plus de la retraite que la personne percevra mensuellement, ce dernier bénéficie de 500 DA/mois pour conjoint à charge et 200 DA/mois par enfant. La loi prévoit que le montant de la pension est revalorisé de 1% tous les ans.

Pour les autres groupes sociaux touchés par l'exclusion et le chômage, on distingue trois (03) mesures :

-Premièrement, versement à partir de 1992 d'une indemnité aux catégories sociales sans revenus (ICSR) évalué à 120 DA/mois et par personne à charge qui rentre dans le cadre du filet social.

À partir de 1994 ; ICSR fût revue et remplacée par deux indemnités, car considérée comme insignifiante comparée au coût de la vie et de l'inflation. Cette indemnité fût remplacée :

- Par une allocation forfaitaire de solidarité (AFS) entre 600-900 DA/mois versée au chef de famille sans revenu de 3^{ème} âge, c'est-à-dire dépassant 60 ans.
- Et par une indemnité au personne d'âge actif sans revenu évaluée entre 2100-2800 soit à peine 50% du SMIC (600000 DA).

-Deuxièmement, a été mis en œuvre un dispositif d'insertion et de récupération des populations vulnérables, il s'agit du dispositif professionnel d'insertion des jeunes (DPIJ) qui consiste en l'occupation temporaire des jeunes dans le cadre des emplois salariés d'initiative locale (ESIL) et de travaux d'utilité publique à Haute Intensité de Main d'œuvre et rémunéré à 2500 DA/mois .

Ce programme (TUP-HIMO) fait partie des nouveaux programmes mis en œuvre en Algérie, depuis le début de l'année 1997. L'ouverture des chantiers de TUP-HIMO, s'intègre dans un ensemble d'actions

de soutien aux catégories sociales défavorisées et démunies, actions qui sont financées notamment à partir du Fonds Social de Développement créé par les pouvoirs publics en 1996, dans le but de réduire les effets négatifs des réformes économiques mises en application.

Le programme TUP-HIMO vise trois objectifs essentiels :

- a) La création rapide et massive d'emplois temporaires
- b) L'exécution de Travaux d'Utilité Publique qui ont un impact économique et environnemental et social avéré tel que l'entretien et la sauvegarde des infrastructures publiques dans les zones défavorisées.
- c) La promotion de l'esprit d'entrepreneuriat et de l'auto emploi en favorisant la création de micro entreprise.

LES POPULATIONS CIBLEES PAR LE PROGRAMME TUP-HIMO

Les chantiers doivent recruter les chômeurs, ne bénéficiant pas (ou en ayant été éjectés) du programme des Indemnités d'Activité d'Intérêt Général, allouées par l'Etat aux personnes sans revenu, en contre partie de Leur participation à des activités d'intérêt général programmées par les communes dans le cadre du Filet Social.

La répartition spatiale des projet devait accorder la priorité aux zones géographiques les plus durement touchées par le chômage, dans le but de procurer des revenus notamment aux populations rurales et de contribuer à la correction de problèmes agro écologiques locaux ainsi qu'à la maintenance d'infrastructures publiques, telles que les routes et la petite hydraulique.

LE CONTENU DU PROGRAMME PILOTE

Quatre secteurs ont été identifiés par le projet pour bénéficier des chantiers de TUP-HIMO : les secteurs des routes, des forêts et de l'agriculture, la petite hydraulique et l'entretien du patrimoine immobilier urbain.

*Elle comprend une sous – composante Forêt regroupant des actions de lutte contre la chenille processionnaire qui infeste les forêts de résineux et des actions de régénération des nappes alfatières pour préserver l'écosystème des zones steppiées des Hauts Plateaux (La lutte contre la chenille processionnaire qui touche plus de 56 000 hectares de forêts concerne 12 wilayas et La régénération alfatière devait porter sur 53 000 Ha limitée initialement à deux wilayas).

* Une sous – composante mise en valeur agricole et aménagement et protection des sols au bénéfice de 4 wilayas et regroupant des actions de correction torrentielle, de brise vent, de plantation fruitière et forestière et d'entretien de conduites d'irrigation.

La composante hydraulique au niveau de 16 wilayas comprend des actions d'assainissement de petits travaux hydraulique pour améliorer et réhabiliter les équipements d'approvisionnement en eau et les infrastructures d'assainissement.

Les travaux portent respectivement sur :

- La réfection des canalisations d'eau, des réservoirs et la captation de sources souterraines
- Le nettoyage et la réparation des réseaux d'eaux usés ;

- L'installation de canalisations pour l'approvisionnement en eau.

Le programme a été bien accueilli par les populations ainsi que par les pouvoirs publics dans les zones à taux de chômage très élevé, zones pour lesquelles les chantiers TUP-HIMO ont constitué une véritable bouffée d'oxygène.

EVALUATION DU PROGRAMME à PARTIR DE QUELQUES INDICATEURS DE PERFORMANCES.

Sur la base d'un échantillon d'une dizaine de wilayas, les indications suivantes ont pu être relevées, à propos de la réalisation des objectifs assignés au dispositif de gestion.

1/ Le coût de l'emploi d'un homme/mois varie entre 7000 DA et 10900 DA/mois pour le secteur routier soit entre 140 \$ par et 218 \$ par. Il est en moyenne de 5400 DA /mois pour les forêts soit 108 \$US par et de 9970 DA/mois soit 200 \$ par pour le secteur de l'hydraulique.

2/ Une enquête réalisée auprès d'un échantillon des chantiers TUP-HIMO de l'agriculture, de l'hydraulique et des forêts dégage les tendances suivantes :

- 74 % de la population qui a bénéficié d'un emploi TUP-HIMO appartient à la tranche d'âge 18-35 ans.

Ce qui correspond à la catégorie la plus touchée par le chômage.

- 75 % de la main d'œuvre employée n'a pas de qualification.

- 68% de la main d'œuvre recrutée réside dans la même commune que le chantier.

- Pour 30% des recrues, le chantier TUP-HIMO a procuré le premier emploi.

- 70% sont des chômeurs de longue durée, dont 35% étaient occupés dans les B T P.

- 84% n'ont aucune autre source de revenu.

En conclusion, on peut dire que ces premières indicateurs montrent que les populations ciblées par le programme TUP-HIMO ont été en grande partie atteintes

Troisièmement, la lutte contre la pauvreté et le chômage est prise aussi dans le cadre du développement de la micro entreprise : en effet, depuis la mise en place du dispositif de développement de la micro entreprise en 1995 jusqu'à fin 2000 L'ANSEJ a reçu 110962 projets dont 86%ont pu être réalisé créant ainsi selon l'ONS plus de 321880 emplois permanents ou temporaire. Les secteurs les plus développés dans le cadre de la micro entreprises sont le transport, les télécommunications, les cyber cafés, le commerce, petite transformation agro-alimentaire et autres services tels location de véhicules ,taxis ...

Les micro entreprises appelées aussi entreprises d'insertion sont à la fois des entreprises économiques, soumises aux logiques de la rentabilité, et des entreprises sociales qui prennent en charge des personnes qui seraient considérées comme inemployables par des entreprises classiques (jeunes diplômés, chômeurs en fin de droit...) .Au sein de ces entreprises, les personnes bénéficient d'un suivi social, d'une formation et d'une réadaptation au monde du travail, avec l'aide des pouvoirs publics et des réseaux locaux.

Dans le milieu rural, d'autres types de projet ont pu être réalisé, il s'agit du projet élevage bovin et caprin, apiculture et arboriculture. Les micros entreprise constituées dans le cadre de ces projets

permettent à la population rurale de redémarrer une activité délaissée mais qui redevient importante pour améliorer leur niveau de vie ainsi que la ration alimentaire tout en vulgarisant et diffusant les techniques d'élevage pour que cette population rurale tire profit de cette activité afin de réaliser son autosuffisance alimentaire et avoir une source de revenu complémentaire par le biais de la vente des produits de l'élevage.

Conclusion :

Toutes les formes adoptées avant et surtout après 1990 par l'état fournissent un exemple, parmi d'autres, de politique innovante en faveur des services de proximité. Elles ont été basées sur des principes clairs : les services de proximité peuvent contribuer à la création d'emplois, mais aussi à la cohésion sociale et une nouvelle citoyenneté. Les actions de cette politique ont été déclinées en trois volets principaux : reconnaissance d'un droit à l'initiative, renforcement et développement de l'offre existante et adaptation des financements. La confusion majeure à éviter consiste à identifier ces formes uniquement au traitement social du chômage. Cette représentation est erronée. Par contre, il est nécessaire de reconnaître la place de ces formes dans l'insertion. Les services émergents, par leur dimension de citoyenneté active et de proximité ont plus que d'autres proposer des débouchés pour des parcours d'insertion. Basés sur l'échange social et la coopération et nécessitant pas beaucoup d'investissements matériels, ils ont su renforcer l'activité locale en améliorant la qualité de la vie de groupe durement touché par la crise en Algérie. Ce sont des services qui sont devenus les vecteurs d'une redynamisation de l'activité économique en absence de grand investissement productif. Ce choix politique fondamental appelle une réflexion sur la transformation de l'action publique. On n'est plus à une époque où le pouvoir peut par son autorité plaquer des politiques sur la société. L'économie solidaire ne signifie donc aucunement désengagement de l'État. C'est un levier de transformation de l'État, vers un rôle d'animation, d'impulsion d'encadrement et d'accompagnement de la mise en mouvement de la société. La société admet plus de transversalité, d'où l'actualité de toutes ces formes. L'économie solidaire en Algérie n'est pas uniquement une manière de faire de l'économie mais aussi bien un enjeu de démocratisation de l'économie, donc de la société.

bibliographie.

Mohamed Thaminy Ministère du Travail de la Protection Sociale et de la Promotion Professionnelle :Algiers, Algérie September 3 - 6, 1998,LE PROGRAMME DES TRAVAUX D'UTILITE PUBLIQUE EN ALGERIE

Le Guy Hascoët (texte publié en postface de : " L'économie solidaire, une perspective internationale ", sous la direction de Jean-Louis Laville, Desclée de Brouwer, 2000.)

Belaid mohammed : le volontariat :consultant

Cherif Chakib : P.A.S et résultat socio-économique séminaire international, Constantine 2000

Gérard Delfau et Jean-Louis Laville, " Aux sources de l'économie solidaire ", Thierry Quinqueton éditeur, Domont, 2000.

Guy Hascoët : " Le pouvoir est ailleurs ", Actes Sud, Paris, 1999.

Thierry Jeantet, " L'économie sociale européenne ", Ciem édition, Paris, 1999.

Jacques Defourny, Louis Favreau et Jean-Louis Laville " Insertion et nouvelle économie sociale ", Desclée de Brouwer, Paris, 1998.

Eric Bidet, " L'économie sociale ", Le Monde Editions, Paris, 1997.

Edith Archambaut, " Le secteur sans but lucratif ", Economica. Paris, 1996.

Philippe Batifoulier, " L'économie sociale ", Que sais-je ?, PUF, 1995.

Claude Vienney, " L'économie sociale ", Collection Repères, 1994.

Robe E. (1864).- Les lois de la propriété immobilière en Algérie. Cahiers Options Méditerranéennes.

Viaup (1962).- Révolution agricole et propriété foncière. Les Editions Ouvrières, Paris.

Worms (1846).- Recherches sur la constitution de la propriété rurale et urbaine en Algérie. Cahiers Options Méditerranéennes

Luccioni J. (1945).- Le Habous ou Wakf. Casablanca,. Cahiers Options Méditerranéennes.

p.15